



# Union des Eglises Universelles de Dieu

## Le Monde A Venir

Association culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905

53 rue Raymond-Losserand 75014 Paris – Tél. : 01.43.22.60.84. - Fax : 01.43.35.05.52.

### Combien de résurrections

#### Par Dominique Alcindor

Quel sort attend les habitants de la poussière de la Terre et tous ceux d'entre nous, qui, prisonniers de corps corruptibles tout comme ils l'étaient, serons amenés à les rejoindre un jour ? Quel sort pour les morts en Christ ? Pour ceux décédés sans connaître l'Evangile ? Pour ceux d'entre nos connaissances ou de nos proches qui nous ont quitté, sans avoir reçu l'appel ou la possibilité d'accepter la grâce du Seigneur ? Sont-elles perdues pour autant à tout jamais ?

L'espérance de ceux qui sommeillent et de ceux qui sont amenés à les rejoindre un jour repose sur Jésus qui a vaincu la mort et qui offre la vie éternelle à tous (1 Jean 5 : 11-12). Il est Lui-même résurrection et vie.

Quel phénomène étrange que celui de la résurrection ? « Des morts revenir à la vie ! » s'esclaffe l'incrédule. Réalisons-nous que les êtres que nous avons inhumés reviendront un jour à la vie ? Quelle preuve en avons-nous de son existence hormis notre conviction résultat de la foi que notre Seigneur Lui-même est ressuscité (Romains 6 : 5 ; 8 : 11) et qu'Il nous a ouvert ainsi la voie ?

Il déclare : « *Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra, même s'il meurt ; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais* » (Jean 11 : 25-26). Jésus nous ouvre la voie dont Il est le portail. Par cette déclaration, Jésus nous enseigne que non seulement Il est le passage obligé pour être ressuscité et que cet accès n'est octroyé qu'à ceux ayant foi en Lui ; mais que le croyant pourra compter sur la résurrection même s'il est appelé à décéder un jour, naturellement ou accidentellement. L'autre précision que Jésus apporte est que celui qui croit en Lui de son vivant ne connaîtra jamais le séjour des morts. C'est ce à quoi Paul fait allusion lorsqu'il écrit que les vivants ayant la foi rejoindront Christ sur les nuées lors de Son second avènement. (1 Thessaloniens 4 : 17). Jésus-Christ est la seule passerelle -- et en même temps le grand abîme, si l'on considère que certains Le rejetèrent et que d'autres le rejetteront (Jean 3 : 35-36) -- qui permet de passer de la mortalité à la vie éternelle ( Jean 5 : 24 ; Actes 4 : 12).

Ainsi pour ceux qui auront accepté Jésus-Christ de leur vivant, l'Evangile nous déclare que le séjour des morts n'aura pas de prise sur eux et qu'il ne retiendra pas non plus captifs ceux morts dans la foi qui attendent le retour glorieux de Jésus-Christ. C'est une bonne nouvelle ! Ces habitants de la terre ne le seront pas pour toujours car ils auront placé leur vie entre les mains de leur Sauveur, de Celui qui a dompté la mort et qui détient le pouvoir de les en libérer par la résurrection.

Nous voilà rassurés pour les croyants ! Mais quel est le sort de tous les autres, de ceux qui n'ont pas été évangélisés avant de s'endormir et qui n'ont pas connu leur Seigneur ? Les Ecritures parlent-elles d'autres résurrections ?

Chose certaine : Jésus-Christ s'est offert comme Sacrifice expiatoire pour toute l'humanité (1 Jean 2 : 2 ; 1 Tim. 2 : 5), indistinctement des origines, du vécu, des actes des personnes. Il n'a pas offert Sa Vie qu'à un nombre limité de privilégiés qui constitueront à tout jamais le seul groupe de personnes qui hériteront de la gloire éternelle. Même s'il est donné à seulement une minorité comparativement à la masse d'individus non-évangélisés de par les siècles, d'avoir la foi, la volonté de Dieu est qu'à terme, toute l'humanité passée, présente et future prenne conscience de l'amour de Dieu envers elle, dont la preuve s'est matérialisée en Christ.

Mais comment ceux qui sont morts sans avoir eu conscience de cette grâce ultime pourraient-ils décider de l'accepter à moins de revenir à la vie ? Puisqu'il est réservé « *aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement...* » (Hébreux 9 : 25), comment ces morts pourraient-ils être jugés à moins d'être ressuscités avant ?

Que Dieu jugera les nations une fois sorties de leurs sépulcres (Jean 5 : 27-29) est clairement indiqué à plusieurs reprises dans les Ecritures. L'un de ces passages se trouve dans Apocalypse 20:11 où il y est dépeint une scène aussi bien fantastique que prophétique. Elle décrit une résurrection. Les arcanes du séjour morts renvoient libres ses habitants. Alors un jugement commence, qui concerne logiquement toutes les personnes qui auraient rencontré la mort sans avoir entendu puis accepté l'Evangile du Salut. « ***Et les morts furent jugés selon leurs oeuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres.*** ». D'après ce passage, ces personnes non-évangélisées jusque-là, revenues à la vie, se verront proposées le Salut. Sans connaître tous les détails de cette situation, elles auront l'occasion de vivre suffisamment longtemps pour produire des oeuvres. Pendant combien de temps ? Nous le savons. Où habiteront-elles ? Comment la société sera-t-elle organisée afin de les accueillir dans les meilleures conditions ? Comment ces personnes vivront-elles psychologiquement leur résurrection ? Spéculer sur ces questions dépasserait largement le cadre de notre sujet. Nous savons que les oeuvres ne sauvent pas mais que seule la foi en Jésus-Christ le peut (Ephésiens 2 : 8-9). Les oeuvres dont il est question ici seraient donc les oeuvres de la foi. Nous savons cependant que Dieu est rempli de bonté et de miséricorde, Il sera le Juge. Il est aussi raisonnable de penser que ces personnes seront jugées sur la même base que ceux qui ont accepté Jésus avant Son retour : en fonction de leur foi en Lui. Le salut est représenté dans ce contexte par le fait que leur nom sera inscrit dans le livre de Vie.

Lors du jugement du grand Trône blanc, une partie -- la grande majorité vraisemblablement -- bénéficiera d'un heureux verdict. Une autre partie, celle qui aura rejeté le don gratuit du salut sera livré à l'Etang de feu (Apocalypse 20 : 15). Ce jugement pourrait parfaitement correspondre au jugement dont Jésus parle dans Matthieu 25 : 31-36.

Ainsi nous apprenons que Dieu, dans sa grande miséricorde, a prévu une résurrection qui permettra aux personnes décédées sans connaître la bonne nouvelle de l' Evangile de faire librement un choix : celui de croire et d'accepter Jésus-Christ, ou non. En aucun cas cette résurrection ne peut s'apparenter à une « seconde chance » puisqu'une première chance ne leur a jamais été proposée avant. Tous ceux qui seront morts sans foi, auront donc la possibilité d'accepter la grâce, en revenant à la vie. Elles pourront alors reconnaître l'existence de Dieu d'une part et le rôle de Jésus. Les morts dans l'ignorance reviendront donc à la vie. La portée du sacrifice de Jésus-Christ transcende le temps et l'espace, elle est universelle. Le choix d'accepter cette grâce, par contre, est individuel et personnel. La volonté de Dieu est que tous soient sauvés (Jean 3 : 16-17, 2 Pierre 3 : 9).

Certaines personnes rejeteront Jésus et Son sacrifice expiatoire. Celles dont le nom ne figurera pas dans le Livre de Vie seront jetés dans l'Etang de feu.

Même si les Ecritures ne nous donnent pas tous les détails (la séquence exacte des événements, la durée, etc.) elles nous transmettent néanmoins la certitude que tout être vivant aura l'occasion de se tenir devant le trône du juste jugement de Dieu. Chaque être humain sera jugé par le Dieu de miséricorde, le seul vrai Juge (Jacques 2 : 13 ; Osée 6 : 6) et se verra proposer la possibilité de placer sa foi en Jésus et d'accepter l'offre gracieuse du salut.

Ceux qui auront aimé Jésus et son avènement seront ressuscités pour vivre éternellement en présence de Dieu. Ceux qui l'auront accepté plus tard par le moyen de la foi après être revenus à une vie matérielle connaîtront la même heureuse destinée. Par contre, ceux qui seront ennemis de Dieu seront détruits et coupés de Lui pour toujours, ce qui est symboliquement représenté par leur destruction dans l'Etang de feu. Malgré cette fin des incorrigibles, nous savons que Dieu est juste et miséricordieux.

© Tous droits réservés – 2004 - Eglise Universelle de Dieu